

53^e Assemblée générale annuelle

2023-2024

Procès-verbal

Date : Mardi, le 18 juin 2024

Heure : 10 h

Lieu : Centre à nous, 50 rue Thouin, Repentigny, Pavillon Desjardins, Salle Charles-Émile Rivest

1- Accueil et mot de bienvenue de la présidence

La présidente, Luce Gervais, souhaite la bienvenue à la 53^e assemblée générale annuelle et souligne qu'il s'agit de sa dernière année au sein du conseil d'administration. Présentation du mot de bienvenue et acclamation par l'assemblée.

Luce Gervais, présidente de FADOQ – Région Lanaudière, est d'office présidente d'assemblée et Maryse Desjarlais est nommée en tant que secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

2- Présentation des membres du conseil d'administration actuel

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, présente les membres du conseil d'administration.

3- Déclaration de l'ouverture de l'assemblée

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, déclare l'ouverture de l'assemblée à 10h25.

4- Vidéo de Madame Gisèle Tassé-Goodman, présidente du Réseau FADOQ

La vidéo présente Madame Tassé-Goodman qui résume les grandes actions du Réseau FADOQ dont la prise de plusieurs grandes décisions, notamment pour le remplacement à la direction générale. Un nouveau record au niveau du membrariat qui est atteint avec plus de 580,000 membres. Au niveau des droits collectifs, plusieurs dossiers ont avancé durant l'année et ceux-ci ont apporté des gains significatifs pour les personnes âgées. Le chantier de l'image de marque a été un dossier important pour l'organisation et les étapes franchies seront bénéfiques pour l'avenir du Réseau. Au niveau du CA provincial, la modification des règles de gouvernance a signifié l'arrivée de membres externes pour la première fois et les résultats ont été positifs. Finalement, la refonte du tour d'horizon des capsules vidéo mensuelles de la présidence du Réseau a permis de mieux informer les membres et promouvoir nos initiatives sur les réseaux sociaux. La présidente en est à sa 3^e année de mandat. Souhaits de continuité et remerciements.

5- Lecture de l'avis de convocation

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, fait la lecture de l'avis de convocation.

L'avis de convocation a été fait en conformité.

6- Constatation du quorum

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, confirme le quorum tel que mentionné à l'article 17.5 des règlements généraux. Un total de 80 délégués sont présents pour 29 clubs locaux.

Le quorum est constaté.

7- Lecture et adoption du projet d'ordre du jour du 18 juin 2024

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, demande si la lecture de l'ordre du jour doit être faite et demande à l'assemblée si des sujets sont demandés en varia. L'assemblée n'a pas d'autres sujets et ne souhaite pas procéder à la lecture de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

AGA-2024-06-18-01

8- Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 juin 2023.

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, demande si la lecture du procès-verbal doit être faite. La lecture du procès-verbal est demandée par l'assemblée. Après avoir fait la lecture du procès-verbal du 16 juin 2023, la présidente d'assemblée, Luce Gervais, demande aux personnes qui étaient présentes à l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2023 s'il y a conformité.

Les corrections suivantes sont demandées :

Au point #8, on devrait lire :

Sur proposition dûment faite par Francine Vendette du club Saint-Esprit.

Au point #9, on devrait lire :

Modification de l'article 4.4 - Sur proposition dûment faite par Pierre Nantel du club Notre-Dame-des-Prairies.

Modification de l'article 23.1 – Lecture de l'article 23.1 des règlements généraux relatifs aux titres et élection, modifié par le CA de FADOQ – Région Lanaudière. Diane David du club Saint-Jean-de-Matha propose le maintien du poste de secrétaire et demande un vote par l'assemblée. Édith Monette s'adresse à l'assemblée pour savoir si celle-ci souhaite un vote secret ou à main levée. Rémi Deveau du club Saint-Paul demande un vote secret. Le résultat des votes par l'assemblée ne représente pas le tiers de l'assemblée donc, un vote à main levée est demandé. Édith Monette demande si l'assemblée appuie la modification de l'article 23.1 telle que présentée. Résultats 27 pour – 23 contre.

Au point #12, on devrait lire :

Sur proposition dûment faite par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha.

Sur proposition dûment faite par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha et appuyée par Suzanne Lahaie du club Crabtree, le procès-verbal du 16 juin 2023 est adopté en considérant les modifications demandées.

Adopté à l'unanimité

AGA-2024-06-18-02

Les points 10 et 11 précéderont le point 9

10. Présentation des états financiers du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

10.1 Présentation faite par Marc-Antoine Forest, CPA auditeur, de la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc.

Marc-Antoine Forest, CPA auditeur, procède à la présentation des états financiers de l'exercice financier 2023-2024. Une brève explication est donnée quant au rapport émis par la firme comptable, lequel présente une image conforme et fidèle des résultats au 31 mars 2024.

Des explications détaillées sont données sur l'état des résultats et le bilan.

10.2 Période de questions

L'assemblée présente des questions :

Question par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha qui souhaite avoir des explications sur le poste de créance douteuse.

Réponse par David Moreau, directeur général, qui s'explique par une démarche juridique entreprise auprès du sous-locateur du bureau régional et qui finalement s'est résultée par une entente en médiation.

Question par Aline Cimon du club île Dupas relativement à l'augmentation des honoraires professionnels et la diminution des charges salariales.

Réponse par David Moreau, directeur général. Pour les honoraires professionnels, ce sont les frais de services rendus par la firme Thorens solutions pour le recrutement de la nouvelle direction générale puis l'écart au niveau des charges salariales s'explique par la coupure du poste en communication et de l'absence de direction générale pendant une certaine période.

L'assemblée n'a pas d'autre question, des remerciements sont adressés à monsieur Marc-Antoine Forest, CPA auditeur, celui-ci quitte la salle.

11. Confirmation du vérificateur pour l'année 2024-2025

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, propose de demander à la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc., d'agir à titre de vérificateur financier pour l'année 2024-2025.

Sur proposition dûment faite par Aline Cimon du club île Dupas et appuyée par Mariette Riopel du club l'Épiphanie, la firme DCA Comptable Professionnel Agréé Inc., est reconduite par l'assemblée comme vérificateur pour l'année 2024-2025.

Adopté à l'unanimité
AGA-2024-06-18-03

9- Ratification des modifications aux règlements généraux

Le directeur général, David Moreau, explique le processus pour la présentation des changements aux règlements généraux lesquels résultent des travaux de révision effectués par les différents comités. Chaque modification présentée sera suivie d'une période de questions et d'un vote si nécessaire.

9.1 Présentation et période de questions

- Lecture de l'article 19.4 des règlements généraux correspondant au mandat.

Question par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha : Pourquoi la durée maximum des mandats n'est pas supérieure à 6 ans. Elle suggère que la durée soit plus longue telle que 5 mandats de 2 ans pour un maximum de 10 ans.

Réponse par le directeur général, David Moreau, qui précise que le conseil d'administration s'est penché sur cette question, mais vu la suggestion, le sujet fera l'objet de discussion lors d'une prochaine rencontre de CA. Des explications sont également données sur le rôle et le mandat d'un ex-officio.

Aucune autre question

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 19.4 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Aline Cimon du club île Dupas et appuyée par Michel Ménard du club Saint-Pierre, la modification à l'article 19.4 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 19.5.5.11 des règlements généraux relativement à l'élection d'un membre des collèges d'expertise.

Aucune question

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 19.5.5.11 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Guy Major du club Sainte-Julienne et appuyée par Brigitte Martel du club l'Assomption, la modification à l'article 19.5.5.11 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 23.1 des règlements généraux relativement au titre et élection.

Aucune question, mais un commentaire est émis par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha qui apprécie ces vérifications et cette modification.

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 23.1 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Raymond Beuparlant du club Notre-Dame-de-Lourdes et appuyée par Ghislaine Bolduc du club Sainte-Élisabeth, la modification à l'article 23.1 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 24 des règlements généraux relativement aux effets bancaires.

Aucune question

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 24 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Phillip Sulte du club Saint-Gabriel-de-Brandon et appuyée par Noëlla Sirois du club Notre-Dame-des-Prairies, la modification à l'article 24 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 27 des règlements généraux relativement aux effets bancaires.

Question par Lyne Lessard du club Saint-Félix-de-Valois qui demande à qui se réfère le mot « personne » à l'article 27.

Réponse par le directeur général, David Moreau, qui précise que le mot « personne » se réfère à un administrateur ou la direction générale.

Question par Aline Cimon du club Île Dupas qui demande une précision sur le processus des signataires à savoir si une résolution est adoptée par le CA.

Réponse par Édith Monette, responsable du développement régional, qui précise que le libellé a une forme juridique et que les signataires sont toujours déterminés en procès-verbal et par résolution.

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 27 est proposée telle quelle ou si un vote pour une modification est demandé.

Aucun vote n'est demandé.

Sur proposition dûment faite par Gilbert Ross du club Saint-Liguori et appuyée par Suzanne Lahaie du club Crabtree, la modification à l'article 27 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 28 des règlements généraux relativement aux contrats.

Aucune question

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 28 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Claudette Després du club Lachenaie-Terrebonne et appuyée par François Gagnon du club Saint-Gabriel-de-Brandon, la modification à l'article 28 est adoptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

- Lecture de l'article 32 des règlements généraux relativement à la délégation au comité consultatif des régions du Réseau FADOQ.

Aucune question

David Moreau, directeur général, s'adresse à l'assemblée pour déterminer si la modification de l'article 32 est proposée.

Sur proposition dûment faite par Diane Bonin du club Île Dupas et appuyée par Gilles Lévesque du club Mascouche, la modification à l'article 32 est adoptée telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

Sur propositions dûment faites et appuyées, les modifications des articles 19.4, 19.5.5.11, 23.1, 24, 27, 28 et 32 sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée.

AGA-2024-06-18-04

12- Présentation du rapport d'activités

Le directeur général, David Moreau, présente les membres de l'équipe du regroupement régional qui sont présents et procède à la présentation du rapport des activités de l'année 2023-2024 par les faits marquants, la progression et le record du membrariat, explique la répartition des Clubs et les différentes activités du regroupement régional.

Question par Claudette Després du club Lachenaie-Terrebonne qui demande des renseignements sur le protocole d'entente au programme Viactive.

Réponse par Édith Monette, responsable du développement régional, qui apporte des précisions à l'entente et pour la rencontre prévue à cet effet.

Question par Aline Cimon du club île Dupas qui se questionne de la non-réception du courriel relatif au protocole d'entente Viactive et de la rencontre et qui souhaiterait que la présidence des clubs locaux soit en copie conforme lors des envois de messages électroniques. Plusieurs autres membres à l'assemblée soulèvent la même problématique.

Réponse par Édith Monette, responsable du développement régional, qui fera une vérification et assurera un suivi pour cette rencontre car ce courriel a été envoyé plusieurs fois et certains l'ont reçu et d'autres non.

13- Élection des administrateurs 2024-2025

13.1 Nomination d'un(e) président(e) d'élection, d'un(e) secrétaire et de 2 scrutateurs au besoin.

L'assemblée procède à la nomination d'un président et d'une secrétaire d'élection.

La présidente d'assemblée, Luce Gervais, propose les nominations de David Moreau comme président d'élection, Maryse Desjarlais comme secrétaire d'élection et Annie Joly et Édith Monette à titre de scrutatrices au besoin.

Sur proposition dûment faite par Lucie Marcoux du club Saint-Lin-Laurentides et appuyée par Claudette Després du club Lachenaie-Terrebonne, les nominations sont adoptées telles que proposées.

Adoptée à l'unanimité

AGA-2024-06-18-05

13.2 Élections et présentation

Trois postes en élection furent ouverts dans la période de mise en candidature prescrite aux règlements généraux. Ayant reçu en conformité un total de trois candidatures pour les postes d'expertise en élection, les candidats sont déclarés élus par acclamation.

Expertise club #2	Mandat 2 ans	Denis Bourrassa	Élu par acclamation
Expertise club #3	Mandat 2 ans	Lina Mayrand	Élue par acclamation
Expertise gestion des risques, finances et ressources humaines	Mandat 2 ans	Chantal Morneau	Élue par acclamation

13.3 Ajournement et élection des dirigeants

Ajournement à la séance, les membres du conseil d'administration se retirent en huis clos pour élire les dirigeants et dirigeantes du conseil d'administration.

14- Pause (15 minutes)

15- Présentation du conseil d'administration 2024-2025

Le président d'élection, David Moreau, présente les membres du conseil d'administration :

Président	Michel Deschênes	Expertise club #1
Vice-président	Alain Bienvenu	Affaires, communication et marketing
Secrétaire - Trésorière	Lina Mayrand	Expertise club #3
Administrateur	Joao Diogo Tavares	Droits sociaux, gouvernance et éthique
Administrateur	Denis Bourrassa	Expertise club #2
Administratrice	Marie-Josée Perreault	Communautaire, sport, loisir et culture
Administratrice	Chantal Morneau	Gestion des risques, finances et ressources humaines
Ex-officio	Luce Gervais	

L'administratrice Marie-Josée Perreault siègera sur le comité consultatif des régions au secrétariat provincial.

16- Mot du président de la région 2024-2025

Le nouveau président du regroupement régional, Michel Deschênes, s'adresse à l'assemblée afin de les remercier pour la confiance accordée. Ses intentions sont de suivre le chemin déjà tracé par la présidente sortante, madame Luce Gervais, afin de bien servir les membres. Pour l'avenir, il emprunte une expression entendue lors du Congrès FADOQ de cette année, c'est-à-dire la règle des trois « F » en souhaitant du fun, de la foi et du foin. Il sera toujours disposé à faire avancer la région et réitère des remerciements aux bénévoles et administrateurs pour leur implication actuelle et de la prochaine année.

17- Remerciement aux administrateurs sortants

Le directeur général, David Moreau, adresse des remerciements sincères à la présidente sortante, madame Luce Gervais, qui est une ambassadrice et une personne d'exception au sein du regroupement régional. Personne de grand cœur, organisée et dont l'implication a été incroyable, un grand merci à une femme en or pour ces six années exceptionnelles.

La présidente sortante, Madame Luce Gervais, partage des remerciements à l'assemblée et souligne qu'elle souhaite demeurer près du regroupement régional comme bénévole et ex-officio. Elle exprime que la FADOQ existe grâce aux bénévoles administrateurs et souhaite une bonne continuité. Acclamation par l'assemblée.

18- Période de questions

Le directeur général, David Moreau, ouvre la période de questions.

Suggestion par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha qui suggère de rendre disponible sur la page web du regroupement régional les règlements généraux et d'avoir un accès sécurisé de type Intranet auquel les Clubs locaux pourraient retrouver des documents d'usage et téléverser leurs documents administratifs.

Réponse par le directeur général, David Moreau, qui explique que cette demande pertinente sera étudiée, car actuellement le service d'Intranet est assuré par le Réseau FADOQ pour les regroupements régionaux. L'ajout des règlements généraux du regroupement régional à la page web était déjà prévu après l'assemblée et l'accès à un service d'Intranet fera l'objet d'une évaluation au courant de l'année.

Suggestion par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha afin que la pochette remise lors de l'assemblée générale annuelle puisse inclure une procédure d'assemblée. Elle suggère également que les documents contenus dans la pochette d'accueil soient envoyés d'avance aux clubs locaux pour consultation et ainsi sauver du temps en assemblée. Ces documents faciliteraient la lecture et la préparation.

Réponse par le directeur général, David Moreau, mentionne que la suggestion sera évaluée.

Question par Claudette Després du club Lachenaie-Terrebonne relativement au système de loterie moitié-moitié et pour l'ajustement du coût de la carte de membre.

Réponse par Édith Monette, responsable du développement régional, afin de rappeler le processus d'inscription et l'importance de recevoir la résolution du club pour adhérer au système de loterie moitié-moitié au plus tard le 28 juin 2024. Le suivi pour l'ajustement du coût de la carte de membre sera fait lors des rencontres de secteurs à l'automne prochain.

19- Mot de la fin, remerciement et invitation au Gala de fin d'année, le 1^{er} novembre 2024 au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori.

Des remerciements sont adressés à l'assemblée par David Moreau, directeur général. L'implication, le bénévolat et le temps accordé sont appréciés. Rappel fait du Gala reconnaissance des administrateurs des clubs locaux qui aura lieu le 1^{er} novembre 2024 au Club de golf Saint-Liguori avec un concept de musique et de danse qui est exploré présentement, du méchoui du 6 septembre 2024 à Saint-Thomas et du Salon 50+ les 27 et 28 septembre 2024 aux Galeries Joliette avec présentation de conférenciers et plusieurs exposants. Remerciements faits aux grands partenaires Beneva et Intact assurances.

Un prix est remis pour souligner le 50^{ième} anniversaire du club Saint-Gabriel-de-Brandon. Acclamation par l'assemblée.

Un prix de présence offert par Intact assurance est tiré et gagné par madame Monique Walsh du club Lachenaie-Terrebonne.

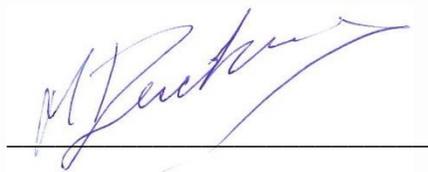
20- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la 53^e assemblée générale annuelle se termine à 12h20. L'assemblée est invitée à prendre part au repas.

Sur proposition dûment faite par Diane David du club Saint-Jean-de-Matha, l'assemblée générale annuelle est levée.

Adopté à l'unanimité

AGA-2024-06-18-06



Michel Deschênes
Président